

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES DE PARIS
(IAE de Paris)
21, rue Broca – 75240 – Paris cedex 05

**Location et maintenance de copieurs numériques
connectés monochromes et polychromes pour
l'IAE de Paris**

Date et heure limites de réception des offres

Vendredi 14 novembre 2014 - 17 heures

Règlement de la Consultation
Marché à procédure adaptée n° IAE/2014-01

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

1 Objet et étendue de la consultation

- 1.1 Objet de la consultation*
- 1.2 Etendue de la consultation*
- 1.3 Durée du marché*
- 1.4 Décomposition de la consultation*
- 1.5 Variantes*

2 Conditions relatives à la consultation

- 2.1 Conditions de participation*
- 2.2 Forme juridique en cas de groupement*
- 2.3 Conditions particulières d'exécution*
- 2.4 Délais d'exécution*
- 2.5 Délai de validité des offres*
- 2.6 Mode de règlement du marché et modalités de financement*

3 Dossier de consultation

- 3.1 Contenu du dossier de consultation*
- 3.2 Retrait du dossier de consultation*

4 Présentation des candidatures et des offres

- 4.1 Dispositions générales*
- 4.2 Documents à produire*

5 Conditions d'envoi ou de remise des plis

6 - Examen des candidatures et jugement des offres

7 - Renseignements – Voies et délais de recours

- 7.1 Demande de renseignements*
- 7.2 Voies et délais de recours*

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

8 Objet et étendue de la consultation

8.1 *Objet de la consultation*

Le présent appel d'offres porte sur la location et la maintenance de sept (7) copieurs numériques connectés monochromes et polychromes pour l'IAE de Paris.

Le pouvoir adjudicateur est le directeur de l'Institut d'Administration des Entreprises de Paris.

8.2 *Etendue de la consultation*

Le présent marché entre dans la catégorie des marchés de fournitures et de services. Il est soumis aux dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics (marché à procédure adaptée) et est organisé selon une procédure et des modalités propres au pouvoir adjudicateur.

8.3 *Durée du marché*

La durée initiale du marché est **d'une année** à compter de la date de notification. Elle pourra être prolongée, pour une période d'un an, par **reconduction expresse**. La durée totale, reconduction comprise **ne pourra excéder 3 ans**. Chaque reconduction fera l'objet d'un avenant adressé au Titulaire, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai minimal d'un mois précédant la date anniversaire du marché.

Le présent marché pourra être résilié selon les dispositions du chapitre V du CCAG/FCS et dans les conditions du présent CCAP.

8.4 *Décomposition de la consultation*

La prestation comporte un seul lot.

8.5 *Variantes*

Aucune variante n'est autorisée.

9 Conditions relatives à la consultation

9.1 *Conditions de participation*

Renseignements concernant la situation propre du fournisseur, justificatifs quant aux conditions d'accès à la commande publique visés aux articles 43 à 46 du Code des marchés publics et renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation des capacités professionnelles, techniques et financières minimales requises du candidat.

9.2 Forme juridique en cas de groupement

La forme juridique que devra revêtir le groupement d'entreprises, de fournisseurs ou de prestataires de services attributaire du marché est le **groupement solidaire**.

Les candidats n'ont pas la possibilité de se présenter pour le marché en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

9.3 Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article 14 du Code des marchés publics.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par l'article 15 du Code des marchés publics.

9.4 Délais d'exécution

Les délais d'exécution des commandes passées durant la période de validité du marché seront fixés dans le cadre de l'acte d'engagement et du C.C.A.P.

9.5 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

9.6 Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les prestations seront financées par le budget de fonctionnement de l'IAE de Paris. Le paiement s'effectuera par virement administratif.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

10 Dossier de consultation

10.1 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P)
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P)
- L'acte d'engagement (A.E.) et l'annexe 1
- Les déclarations et certificats (DC1, DC2, NOTI2)

10.2 Retrait du dossier de consultation

Les dossiers de consultation seront :

- soit téléchargés sur le site internet de l'IAE de Paris www.iae-paris.com, rubrique actus ;
- soit retirés auprès de :

IAE de Paris
Directeur des services
21, rue Broca - 75005 - PARIS
riviere.iae@univ-paris1.fr

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

N.B. : le retrait des documents par voie électronique n'oblige par le soumissionnaire à déposer électroniquement son offre et inversement.

11 Présentation des candidatures et des offres

11.1 Dispositions générales

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

11.2 Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de la candidature :

- 1) Les renseignements concernant la **capacité économique et financière de l'entreprise** tels que prévus aux articles 43 à 46 du Code des marchés publics :
 - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
 -
- 2) Les renseignements concernant les **références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise** tels que prévus aux articles 43 à 46 du Code des marchés publics :
 - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
 - Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

3) **la lettre de candidature** (imprimé DC1), accompagnée, le cas échéant, du pouvoir habilitant le signataire à engager l'entreprise. En cas de candidatures groupées, une seule lettre de candidature sera établie par tous les membres du groupement ; elle précisera la nature du groupement et désignera le mandataire.

4) **la déclaration sur l'honneur** (imprimé DC2) attestant que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de soumissionner aux marchés publics ;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il est constaté que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 10 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

Pièces de l'offre :

5) **l'acte d'engagement et ses trois annexes, datés et signés ;**

6) **le présent règlement de consultation, daté et signé ;**

7) **le cahier des clauses administratives particulières, daté et signé ;**

8) **le cahier des clauses techniques particulières, daté et signé ;**

9) **un relevé d'identité bancaire ou postal original.**

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

12 Conditions d'envoi ou de remise des plis

Le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des offres sur support papier.

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

MARCHE 2014-01 – COPIEURS

NE PAS OUVRIR

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

IAE de Paris

**Direction des services
21, rue Broca - 75240 – PARIS Cedex 05**

Le pli précité doit contenir respectivement dans une seule enveloppe, les **Pièces de la candidature** et les **Pièces de l'offre** dont le contenu est défini au présent règlement de la consultation.

ATTENTION : les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et heures limites visées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Il appartient aux candidats de s'assurer, par la détention d'un accusé de réception, que leur offre est bien parvenue à l'IAE de Paris dans les délais fixés sur la page de garde du présent document. Aucune réclamation ne sera admise et aucune offre, qui ne respecterait pas ces délais, ne sera examinée, conformément à l'article 58 du Code des marchés publics. Toute offre parvenue hors délais (date et heure) sera renvoyée à son auteur.

6 - Examen des candidatures et jugement des offres

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 à 55 du Code des marchés publics et donnera lieu à un classement des offres.

Lors de l'ouverture des candidatures seront éliminés :

- Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés dûment complétés et signés de la personne habilitée à le faire
- Les candidats dont les garanties professionnelles et financières sont insuffisantes

Les candidatures sont examinées par :

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1 – Prix des prestations	35 %
2 – Valeur technique des prestations, décomposée comme suit :	65%
- Qualité de service proposé (transmettre une documentation complète décrivant les caractéristiques techniques des matériels ainsi que de l'offre de maintenant).....	35%
- Délai de livraison (matériel et consommables)	10%
- Rapidité d'intervention.....	10%
- Conditions d'annulation	10%

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire **en attendant que le candidat produise les certificats (NOTI2) et attestations des articles 46-I et 46-II du Code des marchés publics**. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours. La production d'une attestation d'assurance est également obligatoire.

7 - Renseignements – Voies et délais de recours

7.1 Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

Madame Dominique Rivière
Directeur des services
21, rue Broca - 75240 – PARIS Cedex 05
riviere.iae@univ-paris1.fr

7.2 Voies et délais de recours

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

7, rue de Jouy 75181 Paris Cedex 04

tél. : 0144594400 télécopieur : 0144594446

greffe.ta-paris@juradm.fr / <http://paris.tribunal-administratif.fr>

référé précontractuel prévu aux articles L551-1 et suivants et R551-1 du code de justice administrative (CJA), délai ouvert jusqu'à la signature du marché ; référé contractuel prévu aux articles L551-13 et suivants et R551-7 et suivants du CJA, sous 31 jours après la parution de l'avis d'attribution ; recours en contestation de validité du marché selon la jurisprudence Conseil d'Etat-16 juillet 2007-Société Tropic-requête n°291545, sous 2 mois après la parution de l'avis d'attribution, arrêt consultable à www.legifrance.gouv.fr.

Le présent document devra être paraphé sur toutes les pages, daté et signé en dernière page.